

Séance du 07 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le 7 avril le Conseil Municipal de DICONNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du MAIRE, Monsieur COULON Robert

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	6	9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs COULON Robert, COLAS Daniel, MAURY Thomas, , DUFOUR Maryse, BRISET Sylvianne, POCOBELLO Christiane,

Procuration(s) :

SAVOY Marion, procuration à Daniel COLAS, JULLIEN Jean-Marc,procuration à Christiane POCOBELLO et BERGERAS Roger, procuration à Maryse DUFOUR

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
21 mars 2023

Date d'affichage
13 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2023

et publication du

13 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Christiane POCOBELLO

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
de Madame la Trésorière**

M.Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable de St Germain du Bois à la clôture de l'exercice.

M.Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**VU le Rapport,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 de madame la trésorière, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à DICONNE le 07/04/2023

Le Maire, COULON Robert

